

Le logement accessible

Guide pour la construction et spécifications techniques

Entrée	1. L'unité de logement est située au rez-de-chaussée	<input type="checkbox"/>
	2. L'entrée principale qu'aura à utiliser le locataire est plane - sans dénivellation et sans marche. Si une pente vers la porte d'entrée est inévitable, la dénivellation n'aura pas plus que 1/20 (3 degrés) et il y aura un pallier sans dénivellation devant la porte d'entrée d'une dimension minimale de 1,83 m X 1,83 m (6 pieds X 6 pieds).	<input type="checkbox"/>
	3. Le seuil de l'entrée principale ne mesure pas plus de 13 millimètres (0,5 pouce), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	<input type="checkbox"/>
	4. Le numéro civique de l'unité de logement (chiffres ou lettres) est d'une hauteur minimale de 102 mm (4 pouces) et la couleur est contrastante avec le mur en arrière-plan ¹	<input type="checkbox"/>
	5. Le locataire de l'unité de logement peut disposer d'un stationnement d'une dimension minimale de 5,5 m X 8,4 m (18 pieds X 27 ½ pieds), à proximité de l'unité de logement ²	<input type="checkbox"/>
Portes	6. Toutes les portes, tant la porte d'entrée que les portes à l'intérieur de l'unité de logement, mesurent minimalement 914 mm (36 pouces) de largeur	<input type="checkbox"/>
	7. Toutes les portes, tant la porte d'entrée que les portes à l'intérieur de l'unité de logement sont pourvues de poignées en bec-de-cane	<input type="checkbox"/>
	8. S'il y a une porte d'entrée directe entre l'unité de logement et l'extérieur, il s'agit d'une porte à charnières ou d'une porte jardin (pas de porte patio)	<input type="checkbox"/>
	9. Deux judas doivent être installés dans la porte d'entrée de l'unité de logement : un à 101,6 cm (40 pouces) de hauteur du sol, l'autre à 152,4 cm (60 pouces).	<input type="checkbox"/>
Planchers	10. Les planchers sont lisses, sans dénivellation et sans obstacles, tant à l'intérieur de l'appartement qu'à l'extérieur	<input type="checkbox"/>
	11. Les planchers sont dépourvus de tapis, tant à l'intérieur de l'unité de logement qu'à l'extérieur	<input type="checkbox"/>
	12. L'entrée de toutes les pièces est dépourvue de seuils de porte, exceptée la porte d'accès au logement qui peut avoir un seuil entre 0 et 13 mm (0 et 0,5 pouce)	<input type="checkbox"/>
Pièces	13. Le rangement (<i>locker</i>) de l'unité de logement est situé sur le même niveau (palier), à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité	<input type="checkbox"/>
	14. La cuisine et le salon de l'unité de logement sont à aires ouvertes (communicants)	<input type="checkbox"/>
Cuisine	15. Le comptoir ou l'îlot présent dans la cuisine offre 2 niveaux de surface de travail, l'une à 864 mm (34 pouces), l'autre à 711 mm (28 pouces)	<input type="checkbox"/>
	16. Les poignées de tous les rangements (tiroirs, armoires, rangements, etc.) sont en forme de « D »	<input type="checkbox"/>
	17. Les coups-de-pied des armoires et rangements ont une dimension minimale de 178 mm (7 pouces) de hauteur et 165 mm (6,5 pouces) de profondeur	<input type="checkbox"/>
	18. Il y a un dégagement minimal de 1523 mm (5 pieds) devant le comptoir principal de la cuisine	<input type="checkbox"/>
	19. Il y a au moins 2 prises électriques installées sur le devant du comptoir de cuisine	<input type="checkbox"/>
	20. Il y a accès à un contrôle de la hotte et de la lumière de la hotte, installé sur le devant du comptoir de cuisine, à proximité de la cuisinière	<input type="checkbox"/>
	21. Ajouter, à 30,5 cm (12 pouces) du plafond, une prise de courant en vue d'y installer un éclairage d'urgence en cas de panne d'électricité	<input type="checkbox"/>

Suite au verso

Information :
Service loisirs, culture et communautaire
418 862-0906

En collaboration avec :



Salle de bain	22. La salle de bain présente un dégagement pour la circulation, d'un diamètre d'au moins 1523 mm (5 pieds) ²⁻³	<input type="checkbox"/>
	23. Il y a un dégagement latéral d'un côté du cabinet de toilette, d'une dimension de 914 mm (36 pouces) minimum ²⁻³	<input type="checkbox"/>
	24. Il y a présence d'une douche coulissante sur tige verticale pourvue d'un tuyau flexible d'une longueur de 2134 mm (84 pouces)	<input type="checkbox"/>
	25. Le bain doit avoir une hauteur maximale de 43 cm (17 pouces)	<input type="checkbox"/>
	26. La douche ou le bain permet l'installation d'un rideau de douche (pas de portes de douche installées)	<input type="checkbox"/>
	27. La douche est pourvue d'un régulateur thermostatique	<input type="checkbox"/>
	28. Tous les murs autour du bain et du cabinet de toilette ont un fond de clouage conçu en contreplaqué de 16 mm (0,6 pouce) minimum	<input type="checkbox"/>
	29. Ajouter, à 30,5 cm (12 pouces) du plafond, une prise de courant en vue d'y installer un éclairage d'urgence en cas de panne d'électricité.	<input type="checkbox"/>

Chambre	30. La chambre principale de l'unité de logement a une dimension minimale de 4,26 m X 4,63 m (19,72 m ²) ou 14 X 15,2 pieds (212 pieds ²) ²⁻³	<input type="checkbox"/>
	31. La garde-robe de la chambre principale est pourvue d'une pôle à vêtements, installée à deux hauteurs différentes : 914 mm (36 pouces) et 1524 mm (60 pouces)	<input type="checkbox"/>

Électricité	32. Un interrupteur d'éclairage est installé au mur où sera positionnée la tête de lit, à une hauteur de 914 mms (36 pouces), (du côté du dégagement - aire de giration prévue)	<input type="checkbox"/>
	33. Les interrupteurs d'éclairage sont installés à une hauteur maximale de 1067 mm (42 pouces) par rapport au sol	<input type="checkbox"/>
	34. Les prises de courant sont installées à une hauteur minimale de 457 mm (18 pouces) par rapport au sol	<input type="checkbox"/>
	35. Il y a au moins 3 prises de téléphone : une dans la chambre, une dans la cuisine et une dans le salon	<input type="checkbox"/>
	36. Les prises de téléphone sont à une hauteur minimale de 457 mm (18 pouces) par rapport au sol, à proximité d'une prise de courant	<input type="checkbox"/>
37. Les prises de courant doivent être au nombre de 4 par pièce minimum. Elles doivent être réparties autour de la pièce sur des murs différents (n'incluant pas les prises de courant installées sur le devant du comptoir de la cuisine)	<input type="checkbox"/>	

Autres	38. Les fenêtres sont installées à une hauteur maximale de 762 mm (30 pouces) par rapport au sol (le bas de la fenêtre)	<input type="checkbox"/>
	39. L'unité de logement respecte toute la réglementation concernant la prévention des incendies	<input type="checkbox"/>
	40. Un système d'intercommunications est installé à l'entrée du domicile (interphone permettant d'identifier le visiteur avant de lui ouvrir la porte)	<input type="checkbox"/>
	41. Le système de communications à l'intérieur du logement doit être facile à utiliser et installé à une hauteur maximale de 1067mm (42 pouces)	<input type="checkbox"/>
	42. S'il y a présence d'un corridor, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité de logement, il doit avoir une largeur minimale de 1523 mm (5 pieds), sur toute sa longueur	<input type="checkbox"/>
	43. Les grandeurs minimales des unités de logement sont les suivantes :	
	– 2 ½ pièces : 67,81 m ² (730 pieds carrés) ⁴	<input type="checkbox"/>
	– 3 ½ pièces : 67,81 m ² (30 pieds carrés) ⁴	<input type="checkbox"/>
	– 4 ½ pièces : 83,61 m ² (900 pieds carrés) ⁴	<input type="checkbox"/>
– 5 ½ pièces : 1075 pieds carrés (99,87 m ²) ⁴	<input type="checkbox"/>	
44. S'il y a présence d'un patio ou d'une galerie, cela doit être d'une dimension minimale de 1,83 m X 1,83 m (6 pieds X 6 pieds). La porte pour s'y rendre doit être dépourvue de tout seuil	<input type="checkbox"/>	

¹ Voir la charte des couleurs contrastantes en annexe

² Les plans doivent avoir été approuvés au préalable par la Ville

³ Voir les modèles de croquis

⁴ La grandeur totale doit respecter les dimensions prescrites pour chacune des pièces (voir les différents onglets « Exemples »)